L'Union européenne et Hong Kong: l'après-1997

1997/2070(COS) - 25/07/2001

OBJECTIF : établir le troisième rapport annuel de la Commission sur la RAS de Hong-Kong. CONTENU : L'Union européenne continue d'attacher une grande importance à ses relations avec la Région administrative spéciale de Hong-Kong (RAS) de la Chine. Elle a donc suivi de près l'évolution de la RAS en général et l'application du principe "un pays, deux systèmes", fondement de la gestion de la RAS par la Chine À l'instar des deux précédents rapports de la Commission, le présent rapport se propose d'évaluer l'état de développement de la RAS et ses relations avec l'Union européenne. Il passe également en revue tous les secteurs de coopération entre les parties (coopération douanière, droits de propriété intellectuelle, culture, intérêts de l'Union à Hong Kong) ainsi que les progrès réalisés en matière de droits de l'homme. Selon ce rapport, l'an 2000 a été riche en débats et controverses autour de la mise en oeuvre du principe "un pays, deux systèmes" et de la sauvegarde de certains droits collectifs et individuels, garantis par la loi fondamentale. La Commission se réjouit que les débats, les conflits et les discussions aient parfois été accompagnés de manifestations et de protestations publiques de différents groupes d'intérêt et d'opinion puisque cela témoigne d'un sain respect pour la liberté et la démocratie. Elle note toutefois, des remarques fâcheuses de fonctionnaires chinois basés à Hong-Kong, concernant la liberté à Hong-Kong d'agir de façon autonome. Il en va de même avec la polémique suscitée par le mouvement de Falun Gong à Hong-Kong. Dans ce contexte, les autorités de Hong Kong ont pu demontrer leur capacité à assurer le maintien et le respect des droits et libertés reconnus en vertu de la déclaration commune - notamment la liberté d'assemblée, la liberté d'expression et la liberté de religion. Cette question exigera une attention soutenue à l'avenir de la part de l'Union. Grâce à l'opinion publique, le principe de la responsabilité des hauts fonctionnaires du gouvernement de la RAS est généralement acquis dans tous les secteurs de l'opinion et admis par la RAS. Les élections équitables et libres au LegCo (Conseil législatif de Hong-Kong) ont également montré la maturité des citoyens et des hommes politiques de Hong-Kong dans l'exercice de leurs droits politiques fondamentaux. Ce qui prouve que les citoyens de cette région gérent leur territoire conformément au principe "un pays, deux systèmes". La vigueur des débats sur l'exercice des droits fondamentaux et actes de protestations qui se sont multipliés pendant l'année 2000, se sont déroulés de manière pacifique pour l'essentiel et dans la cadre de la légalité. La police de Hong-Kong a continué de gérer ces manifestations professionnellement et selon la loi. Sur un autre plan, la Commission se réjouit de la reprise spectaculaire de l'économie de Hong-Kong après la crise asiatique de 1997. La reprise économique sera assurément un atout pour Hong-Kong face aux nouveaux enjeux découlant de l'adhésion de la Chine à l'OMC. À cet égard, la Commission est sûre, au terme de son analyse, que la capacité et l'ingéniosité des habitants de Hong-Kong leur permettront d'adapter une nouvelle fois avec succès leur économie aux enjeux liés à l'intégration pleine et attendue de la Chine dans l'économie mondiale.